



Les EPL, un modèle qui a de l'avenir

vendredi 12 février 2016, par [lpe](#)

Les Entreprises Publiques Locales (EPL) allient capitaux privés et publics et interviennent sur des champs non couverts ou insuffisamment par le domaine privé. Avec [la loi NOTRe](#), qui redistribue les compétences des collectivités, privant les Départements d'actions directes sur l'économie (en théorie, les décrets n'étant pas tous publiés), avec une baisse des dotations de l'Etat, la Fédération des EPL Poitou-Charentes a souhaité faire le point sur l'avenir de ces structures à travers une conférence-table ronde à Niort vendredi dernier.

Une soixantaine d'élus, agents territoriaux et directeurs d'EPL des quatre départements ont donc pu échanger avec des experts (avocat, expert comptable) qui ont rappelé les caractéristiques de ces structures juridiques dont la logique de fonctionnement est proche de celle des entreprises (rentabilité) tout en répondant à des missions d'aménagement du territoire, de fourniture de services...

S'en est suivie une table ronde avec Vincent Fuster, président de la [société d'équipement du Doubs](#) qui a pu présenter un modèle de développement d'EPL assez complet, intégrant aussi des GIE avec des fonctions support.

Dominique Clément, vice-président du Conseil départemental de la Vienne, a évoqué l'action de sa collectivité en matière de tourisme et donc d'économie (Parc du Futuroscope, Center Parcs...)

Jérôme Baloge Maire de Niort et président de la Communauté d'agglomération du niortais, qui a évoqué l'intérêt de la SEM Niort Terminal ainsi que l'axe de développement du territoire niortais avec La Rochelle, Rochefort, Fontenay le Comte.

Jean-François Macaire, vice président de la région Aquitaine, Limousin Poitou-Charentes, président de la SEM ARTEE a, quant à lui, présenté sa vision des EPL, au service du développement local.

Enfin, Gilbert Favreau, le président du Département des Deux-Sèvres a rappelé l'engagement de la collectivité notamment dans la SEM Deux-Sèvres Aménagement et les contraintes imposées par la loi NOTRe.

Coralie Denoues, conseillère départementale des Deux-Sèvres et présidente de la Fédération des EPL Poitou-Charentes a souligné l'intérêt de telles structures pour des actions structurantes et rappelé quelques chiffres : 46 EPL en Poitou-Charentes et quelques 2000 emplois.

CR

La Fédération des EPL Poitou-Charentes : www.lesepl.fr/poitou-charentes.17.php